

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 28/11/2022	Dossier complet le : 05/12/2022	N° d'enregistrement : 2022-3012
-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la société DECOSPAN à Hazebrouck (59190)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale DECOSPAN France Holding

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Pieterjan Desmet  
Gérant

RCS / SIRET 

4	1	4	3	8	1	5	5	8	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Construction d'une centrale au sol de 994 kWc avec 1824 modules.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale au sol de 994 kWc avec 1824 modules.

La centrale sera installée sur le terrain de l'entreprise DECOSPAN à Hazebrouck (59190), sur une zone non construite du site. Cette zone est à ce jour un espace enherbé dénué d'aménagements. Le projet ne nécessitera aucune démolition, aménagement de voiries nouvelles, ou imperméabilisation de nouveaux espaces.

La zone d'implantation des panneaux fera face à la voie pompier existante dans la partie Est du site. Un poteau incendie est également présent à proximité de cette voie. Ces éléments sont figurés sur le plan en Annexe 4 (plan du projet).

Le sommet des panneaux s'élèvera à 1,8 m par rapport au sol.

#### 4.2 Objectifs du projet

La société DECOSPAN vise avec ce projet les objectifs suivants :

- Se doter d'une installation de production dédiée à sa propre consommation ;
- Réaliser des économies ;
- Produire une énergie verte et locale afin de réduire l'empreinte carbone du site.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'implantation de la centrale photovoltaïque nécessitera les aménagements suivants :

- Préparation du terrain en vue de l'installation des structures ;
- Montage des structures ;
- Installation et raccordement des modules photovoltaïques dans une zone technique ;
- Installation des onduleurs ;
- Réalisation des tranchées pour le raccordement des chaînes photovoltaïques aux onduleurs ;
- Raccordement des chaînes photovoltaïques aux onduleurs ;
- Raccordement du TGBT solaire au TGBT du site.

Il est à noter que la voie engin faisant face à l'installation, permettant aux services de secours d'accéder à l'arrière de l'installation et au poteau incendie, ne sera pas fermée au cours des travaux. Celle-ci sera laissée libre pour assurer une intervention le cas échéant.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans, à compter de la mise en service de la centrale.

En phase d'exploitation aucune présence permanente ne sera nécessaire. Le monitoring de la centrale sera réalisé par la société SOLORA et sera effectué à distance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

En phase d'exploitation, des opérations de maintenance préventive et curative sont prévues par SOLORA :

- Maintenance préventive : une fois par an, contrôle de l'ensemble des équipements électriques suivant une checklist : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, dispositifs de protection ;
- Maintenance curative : lors d'une notification du système de supervision ou du maître d'ouvrage un technicien intervient pour résoudre le défaut dans 24 heures.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève de l'examen au cas par cas au titre de la rubrique 30 du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Un Permis de Construire sera déposé dans le cadre du projet.

La DREAL sera en outre contactée afin de déposer un dossier de Porter à Connaissance décrivant les modifications apportées au site, soumis à Autorisation au titre des ICPE.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des terrains concernées	49 107 m <sup>2</sup>
Superficie totale de la centrale au sol	6 500 m <sup>2</sup>
Puissance crête de l'installation	994 kWc
Hauteur des panneaux	1,8 m

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

DECOSPAN HOLDING France  
Parc activité de la Creule  
59190 Hazebrouck

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 50° 44' 18" 3 Lat. 02° 33' 18" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Pour information, le site DECOSPAN a fait l'objet d'une enquête publique du 8 novembre au 9 décembre 1999.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 4,6 km au Sud-Ouest (ZNIEFF de type 1 310013315, Bois de la Franque, Bois de la Cruysable et Canton des huit rues).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Hazebrouck n'est pas une commune de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à environ 15 km à l'Ouest (Identifiant : FR3800334, Landes du plateau d'Helfaut).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Hazebrouck n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élément le plus proche de cette liste est situé à 10,5 km à l'Ouest environ. Il s'agit du parc naturel régional FR8000007, Caps et marais d'Opale.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire n'est pas couvert par un PPBE. Toutefois, le site est couvert par le PPBE de l'état (3eme échéance), dont l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 a approuvé les cartes de bruit stratégiques. La D642 (Voie de contournement) fait partie des axes recensés sur ces cartes, dont le bruit affecte le site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est affecté par la présence d'aucun site classé ou inscrit, de site patrimonial remarquable ou de zone de protection d'un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La planche C du PLUi identifie les zones humides recensées dans le SAGE de l'Yser et les zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie. Cette planche identifie la présence d'une zone à dominante humide au Sud du site, mais cette zone ne s'étend pas sur le terrain concerné par le projet, ni sur le site DECOSPAN de manière générale. Ce constat a été complété par une étude de caractérisation de zone humide par la société AUDDICE le 18 novembre 2022 (cf. en Annexe). Celle-ci a conclu à l'absence de zone humide sur le site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas incluse dans une zone couverte par des PPR inondations prescrits, approuvés, en cours ou initiés (d'après la carte sur l'avancement des études PPR inondations dans le Nord en 2019 de la DDTM du Nord).  Aucun PPRT n'affecte le site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géorisques, le site présentant un risque de pollution des sols le plus proche se situe à environ 650 m à l'Ouest, sur la D916 (site SSP3969142). Ce point correspond au site Basias NPC5911298, correspondant à la société Auto Expo (SA) , sur lequel un magasin de pièces de rechanges automobiles exerce toujours. Les photos aériennes du site, remontant à 1950, ne font pas apparaître d'activités autres qu'agricoles dans le passé du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Hazebrouck n'est pas située dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte des servitudes du PLUi ne fait mention d'aucun périmètre de protection de captage susceptible d'affecter le site. La carte des aires d'alimentation de captage ( <a href="https://aires-captages.fr">https://aires-captages.fr</a> ) indique que la commune n'est pas concernée par une aire validée ou en attente de validation.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la zone FR3100495, Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versant. Elle se situe à environ 13 km à l'Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comprendra aucun drainage ou modification susceptible d'impacter les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation de la centrale solaire (panneaux solaire et zone technique) est plat. Il n'y aura donc pas de nivellement à prévoir. Des tranchées seront ouvertes pour les passages des câbles en courant continu mais la terre sera remise en lieu et place suite au passage des éléments.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation de la centrale solaire (panneaux solaire et zone technique) est plat. Il n'y aura donc pas de nivellement à prévoir. Des tranchées seront ouvertes pour les passages des câbles en courant continu mais la terre sera remise en lieu et place suite au passage des éléments.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra place sur un espace enherbé, qui le demeurera à l'issue du projet. Celui-ci n'aura qu'un impact limité sur le site : absence de nivellement, d'artificialisation des sols, de modification des ruissellements, de nuisances émises en activités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000, et le site le plus proche est distant de 13 km environ. Il n'est donc pas attendu d'impact sur celui-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation est un espace enherbé faisant partie du site DECOSPAN. Il est à noter que cet espace demeurera enherbé à l'issue des travaux
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une zone PPRT (Plan de protection contre les risques technologiques) et n'est pas proche d'une canalisation de transport.  Les activités ICPE conduites sur le site DECOSPAN sont de plus séparée de la zone d'implantation des panneaux photovoltaïques par une paroi coupe-feu et une voie pompier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque de séisme modéré ; - Risque de retrait-gonflement des argiles modéré ; - Risque radon faible.  Aucune cartographie du risque d'inondation n'a été identifiée sur la commune. Celle-ci ne fait toutefois partie d'aucun PPRI en vigueur ou en cours d'élaboration.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine de risques sanitaires.  Il n'a pas non plus été identifié de sources de risques sanitaires notables à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction engendrera une légère augmentation du trafic en phase travaux, mais qui sera limitée en volume et en temps. A l'issue des travaux le projet n'aura pas d'impact notable sur le fonctionnement du site. Les seuls déplacements engendrés seront ceux liés à la vérification et à la maintenance des équipements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité ne sera pas génératrice de bruit en cours d'exploitation.  Celle-ci est toutefois soumise à des sources de bruits notables : la zone industrielle dans son ensemble, et la D642, dont les nuisances sont décrites dans les cartes stratégiques de bruit du PPBE de l'État (3ème échéance). La carte type A de 2018 réalisée par la DDTM indique un niveau de nuisance montant en limite de site à 65-70 Lden dB(A).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation ne sera pas génératrice d'odeurs. Elle n'est pas non plus affectée par des sources d'odeurs notables.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation ne sera pas génératrice de vibrations. Elle n'est pas non plus affectée par des sources de vibrations notables.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses de l'installation seront limitées. Celle-ci sera toutefois sujette à une pollution lumineuse significative du fait de son positionnement dans une zone urbanisée, proche d'axes routiers importants.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation ne sera à l'origine d'aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation ne sera à l'origine d'aucun rejet liquide.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation ne sera à l'origine d'aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des déchets pourront sporadiquement être produits dans le cadre de l'entretien et de la maintenance des équipements. En fonctionnement normal, aucun déchet ne sera toutefois produit par l'installation.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation se situe en dehors de toute zone de protection patrimoniale. En outre, il s'agira d'une installation au sol dont les panneaux ne s'élèveront pas à plus de 1,8 m du niveau du sol. Ils ne seront donc perceptibles qu'à proximité du site, dans un contexte marqué par des infrastructures industrielles et routières.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet était un espace enherbé du site DECOSPAN sur lequel aucune activité humaine n'était conduite. Celui-ci est en zone UE du PLU (zone urbaine à vocation économique), qui ne nécessite pas d'être modifié pour accueillir le projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis rendus par l'autorité environnementale sur la commune de hazebrouck et les communes limitrophes depuis 2020 ont été consultés :

- 2022 : Projet d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur la commune d'HAZEBROUCK (CC FLANDRES INTERIEUR), projets de création de forages sur les communes de Vieux-Berquin (Alexandre RYCKELYNCK) et de Morbecque (Pauline DEGROOTE, GAEC FLANDRES HOLSTEIN) ;
- 2020 : Projet de retournement de prairie permanente sur les commune de Hazebrouck et Morbecque (Jean-Antoine LEROY), projet de création d'un forage sur la commune de Morbecque (SCEA LES ECURIES DE LA PAPOTE).

Le site projets-environnement.gouv.fr n'identifie pas d'études d'impact réalisées sur ce périmètre.

Il n'est pas attendu d'effets cumulés avec les projets identifiés.

La présence d'une installation photovoltaïque n'aura pas d'effet sur le pôle multimodal de la gare d'Hazebrouck, à 1,7 km du site. Elle n'aura pas non plus d'effet cumulé avec les forages créés dans le cadre d'exploitations agricoles, dans la mesure où elle ne sera pas susceptible d'engendrer des rejets d'eaux susceptibles d'être polluées dans les sols, ni d'exploiter les eaux souterraines. Enfin, les impacts du projet de retournement de prairies en vue de créer de nouvelles cultures ne viendront pas se cumuler à ceux de la centrale PV, qui n'aura pas d'effet attendus sur des zones de protection (cas du projet suscité). Le projet de centrale PV ne conduira pas non plus à alimenter une concurrence d'usage sur les sols potentiellement agricoles, le site étant en zone UE, dans une installation ICPE.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

L'installation n'aura pour objectif qu'une autoconsommation de l'énergie produite.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site DECOSPAN bénéficiera des mesures de sécurité associées à la présence sur une telle installation :

- Présence de personnel ;
- Limitation d'accès, systèmes d'alarme ;
- Procédures d'hygiène et de sécurité ;
- Moyens d'intervention et d'extinction d'un incendie ;
- Application des prescriptions de la section V de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

En outre, le projet s'implantant sur un espace enherbé sans artificialisation de nouvelles surfaces, il n'impliquera pas de modification de la gestion des eaux du site, ni de rejets d'eaux susceptibles d'être polluées (absence d'eau ruisselant sur des voiries).

A l'issu de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Grâce à l'association SOREN, les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait :

- De l'absence d'éléments sensibles dans l'environnement du site, en particulier de l'absence de zone humide ;
- De la nature du projet, n'impliquant pas de rejets dans les sols, les eaux ou l'air, et n'étant pas à l'origine de nuisances dans sa phase d'exploitation (absence de bruit, de vibrations ou d'odeurs) ;
- De sa localisation, sur un site ICPE clôturé, dont l'accès est contrôlé et qui bénéficie de moyens d'intervention conséquents en cas de sinistre ;
- Des objectifs du projet, visant alimenter en énergie renouvelable le site DECOSPAN ;

Il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000eme Annexe 3 : Photographies du site Annexe 4 : Plan du projet Annexe 5 : Plan des abords Annexe 6 : Étude de caractérisation de zone humide - Auddicé biodiversité - Novembre 2022

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Hazebrouck

le, 28/11/2022

Signature

